



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0575

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Rénovation des ascenseurs du quartier du Tonkin II - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palreja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

Séance publique du 9 mars 2009**Délibération n° 2009-0575**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Rénovation des ascenseurs du quartier du Tonkin II - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Ce projet concerne la rénovation complète d'ascenseurs installés sur la voirie communautaire du quartier du Tonkin II non conformes à la réglementation dont l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

En juillet 1989, la SERL a remis à la Communauté urbaine divers ouvrages de voirie dans la Zac du Tonkin II parmi lesquels trois ascenseurs, puis en avril 1995 deux monte-charges.

Ces ascenseurs sont le moyen d'accès des habitants du quartier à un certain nombre d'équipements publics et de dalles piétonnes situés au niveau n + 1. Les voiries sont gérées par la direction de la voirie et les ascenseurs/monte-charges par la direction de la logistique et des bâtiments (DLB).

Les ascenseurs concernés par le présent rapport sont situés rue Salvador Allende et avenue Roberto Rossellini, le monte-charges 2 bis, allée Georges Clouzet à Villeurbanne. Ces équipements permettent aux personnes à mobilité réduite de se déplacer de la voirie urbaine à la voirie piétonne.

La rampe d'accès publique reliant le centre commercial des Samourais à l'allée piétonne ne répond pas aux exigences réglementaires en matière d'accessibilité des handicapés. Les cheminements pour ces personnes sont longs et fastidieux (plus de 1,2 kilomètre).

Depuis leur installation, ces ascenseurs implantés dans des zones isolées ont fait l'objet d'actes de vandalisme et de détériorations diverses, les mettant régulièrement hors service dans l'attente de leur réparation : arrêts non signalés, panne constatée lors d'opérations de maintenance préventive, délais très longs pour l'obtention des pièces de rechange ; ces délais de remise en marche étant incompatibles avec la présence dans le quartier de personnes à mobilité réduite.

En 2005, à la suite d'une nouvelle intervention du maire de Villeurbanne, la DLB s'engage sur un projet de remplacement et de mise en conformité de ces équipements très vétustes et non-conformes à la réglementation.

La délibération du conseil de Communauté n° 2006-3185 en date du 23 janvier 2006 prévoyait la mise en conformité électrique complète de deux ascenseurs et d'un monte-charges dans le cadre de l'opération globalisée 2006 Bâtiments ; la dépense était estimée à 76 k€ TTC.

La procédure d'achat qui s'ensuit est déclarée infructueuse. Il est alors décidé de relancer un marché à procédure adaptée sans mise en concurrence. Après deux tours de négociation, la procédure est abandonnée.

Aujourd'hui, le projet ne concerne plus que la rénovation lourde de deux appareils rues Salvador Allende et Roberto Rossellini ; le troisième, démoli dans le cadre du réaménagement de la ZAC Tonkin II, est en cours de reconstruction et sera remis en service courant 2009 avec un quatrième ascenseur neuf ; la rénovation des deux ascenseurs consiste à remplacer l'équipement hydraulique par un équipement électrique moins consommateur d'énergie et plus fiable.

Le dossier intègre les modifications de génie-civil rendues nécessaires à la fois par le changement de technologie, mais aussi pour installer des unités de passage, conformément à la législation sur l'accessibilité.

Le coût des travaux est estimé à 280 000 € toutes dépenses confondues (valeur de la réalisation début 2010). Ce coût intègre le contrôleur technique, le coordonnateur sécurité et protection de la santé (SPS) et les travaux de génie civil. La maîtrise d'œuvre est réalisée en interne. A noter que ces travaux se positionnent dans un monde économique en position de clientèle captive ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Valide le programme de rénovation complète de deux ascenseurs situés dans le quartier du Tonkin II à Villeurbanne.

2° - Autorise l'individualisation de l'autorisation de programme globale - Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine sur l'opération à créer - rénovation complète de deux ascenseurs à Villeurbanne Tonkin II à hauteur de 280 000 € TTC.

Les crédits seront inscrits au budget principal. Le calendrier prévisionnel des paiements est :

- 2009 : 20 000 €
- 2010 : 260 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.